

## AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article L3115-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal informe la population qu'en sa séance du 30 septembre 2021, le Conseil communal a approuvé, avec réformation, **le budget 2022 de la Fabrique d'église de SAINT-REMY.**

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette décision est déposé à l'examen du public au secrétariat rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY, sur rendez-vous.

Fait à Blegny, le - 6 OCT. 2021

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,

Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,

Marc BOLLAND